CONTOSO · AGENCE DE LYON · RESSOURCES HUMAINES

Politique de télétravail

En vigueur depuis le 1er mars 2026 · Remplace toutes les versions précédentes

> Cette politique est la seule en vigueur. Toute version antérieure est abrogée.

Combien de jours ?

Les collaborateurs peuvent télétravailler **jusqu'à deux jours par semaine**, après accord de leur manager. Le mardi est un jour de présence commun à l'agence pour toutes les équipes.

Pendant la période d'essai

Le télétravail est possible dès le premier mois, à raison d'**un jour par semaine**, puis deux jours après la fin de la période d'essai.

Indemnité et équipement

- Indemnité forfaitaire de télétravail : 30 euros par mois, versée avec le salaire.
- Un écran supplémentaire et un casque peuvent être commandés via le portail « Aide informatique ».

Comment faire la demande ?

Indiquez vos jours de télétravail dans l'application « Mon espace RH ». Votre manager valide dans les 5 jours ouvrés.

Contoso est une entreprise fictive utilisée pour les démonstrations Microsoft. Document de démonstration.